



Votre Lettre d'information Santé au Travail

L'ACTU GAS BTP

Nouvelle année, nouveaux visages

Deux collaboratrices, longtemps impliquées dans le service, ont quitté leur poste en octobre et décembre 2021 :



Céline SCHMIT, comptable, a quitté le service le 22 octobre dernier après 22 années à son poste. Elle a été remplacée par Charlotte PUISSANT.



Marie-Jeanne FRANKOWSKI, assistante de service de santé au travail, s'est investie durant 39 ans avant de partir à la retraite le 31 décembre 2021. Elodie MASSON la remplace.

Nos actions en milieu de travail

Journée Sécurité chez RAMERY TP à Gueux (51) dans la Marne

Nous remercions l'entreprise RAMERY TP pour leur accueil lors de la Journée Sécurité organisée à la fin de l'année 2021, à destination de l'ensemble des collaborateurs de l'agence : salariés et intérimaires.



« Nous avons fait appel à la Médecine du travail pour nous accompagner lors de la journée sécurité qui se déroulait le 1^{er} octobre 2021. Nous avons 3 ateliers en place dont un atelier sur les addictions animé par Mme GUY (Intervenante en Prévention des Risques Professionnels) et Mme VARLET (Infirmière en santé du travail). Nos collaborateurs ont apprécié leur intervention sur ce sujet ainsi que le côté ludique de l'atelier proposé. Nous n'hésiterons pas à solliciter de nouveau la Médecine du travail pour d'autres ateliers. »

Anne-Sophie JEANSEN, Animatrice QSSE

FOCUS SUR

Les Assistant(e)s de Service de Santé au Travail (ASST)

Les ASST apportent une assistance administrative au médecin du travail et aux membres de l'équipe pluridisciplinaire dans leurs activités. Dans ce cadre, ils assurent quotidiennement la relation avec les adhérents et les salariés.

Ils sont ainsi amenés à gérer l'accueil du public, la permanence téléphonique, la programmation des rendez-vous, à traiter et mettre à jour les dossiers médicaux, à réaliser et mettre en forme des courriers et des documents, à faciliter la prise de rendez-vous pour les actions en milieu de travail...

A la demande des médecins du travail et/ou des infirmier(e)s, ils réalisent également certains examens complémentaires avant les consultations médicales.

Pour toute question, l'ASST est votre interlocuteur privilégié et le relai avec les membres de l'équipe pluridisciplinaire.

VACCINATION COVID-19

Relance de la campagne de vaccination au SIST GAS BTP

En ce début d'année 2022, devant le risque de contamination par le variant omicron, le SIST GAS BTP se relance dans la campagne de vaccination en proposant aux **salariés non vaccinés** de recevoir une première dose de vaccin contre la Covid-19. Compte tenu de la logistique nécessaire, la vaccination aura uniquement lieu au centre fixe de Reims **sur prise de rendez-vous du salarié**, en toute **confidentialité**.

Une prise de rendez-vous pour une primo vaccination sera proposée lors des visites médicales mais tout salarié non vacciné peut s'inscrire pour une première dose, par mail à l'adresse suivante : « vaccination.covid@gasbtp.com » en précisant son identité et son numéro de téléphone.

La vaccination est gratuite et respectera les règles déontologiques s'appliquant à tout acte médical : respect du consentement de la personne et du secret médical.

Limites : Les rendez-vous proposés pourraient être reportés ou annulés par manque de doses vaccinales fournies ou par manque de volontaires en corrélation avec le nombre de doses reçues. Pour rappel, les personnes éligibles à cette première vaccination peuvent également contacter leur médecin traitant, leur pharmacien ou un centre de vaccination.

Nos équipes sont à votre disposition pour toute question relative à la vaccination Covid-19.

PRÉVENTION DES RISQUES

L'hygiène sur les chantiers

L'**hygiène** sur les chantiers est **essentielle** au bien-être au travail et à la sécurité des travailleurs. Elle participe aux bonnes conditions de travail et aux pratiques à adopter au quotidien, comme le lavage et la désinfection des mains. Elle concerne les différentes installations sur chantiers, mais également l'entretiens des locaux et des vêtements de travail.

La crise sanitaire avec l'application des gestes barrières a souligné l'importance de l'hygiène en toutes circonstances.

Chaque employeur doit mettre à disposition de ses salariés des installations d'hygiène (base vie) : vestiaires, lavabos, WC et douches, espaces de restauration... qui permettront à chacun d'assurer sa propreté et son bien-être individuel. Ces locaux doivent être maintenus dans un état de propreté, correctement ventilés, chauffés et équipés.

Les installations d'hygiène varient selon plusieurs paramètres : effectif présent sur chantier, typologie et durée des chantiers, besoins spécifiques (chantiers amiante / plomb) ... Sur les petits chantiers, la base vie n'est pas indispensable si les ouvriers disposent d'un accès à des toilettes, à un point d'eau et d'un lieu pour déposer les vêtements et le matériel.

Pour vous aider, l'OPPBTB met à disposition de ses adhérents, sur son site internet, une boîte à outil sur l'hygiène : <https://www.preventionbtp.fr/ressources/boites-a-outils/hygiene>

De bonnes conditions de travail passent par l'adoption de bonnes pratiques en matière d'hygiène.

VOS RDV À NE PAS MANQUER

ATELIER DOCUMENT UNIQUE

➤ 7 mars 2022 – LAON

➤ 13 juin 2022 – SOISSONS

➤ 16 juin 2022 - REIMS

Inscrivez-vous en prenant contact avec votre IPRP, les ateliers sont compris dans vos cotisations adhérents.